

COPIE DE RÉSOLUTION

----- MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND -----

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le mardi 4 août 2026, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Roxton Pond, à laquelle étaient présentes les personnes suivantes :

- M. Pierre Fontaine, maire, ainsi que MM. André Côté, Serge Bouchard, Daniel Renaud et Sylvain Hainault, conseillers municipaux;
- M. Jean Bourret, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que M^{me} Audrey Archambault, adjointe au greffe et aux finances.

Formant quorum sous la présidence du maire, il est résolu ce qui suit :

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT
FINANCIER 2025 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait rapport lors de la séance ordinaire du mardi 4 août 2026, aux citoyennes et citoyens, des faits saillants concernant l'exercice financier consolidé se terminant le 31 décembre 2025 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Roxton Pond.

Le rapport se détaille comme suit :

1. RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2025

Revenus

Taxes	7 138 032 \$
Compensations tenant lieu de taxes	68 128 \$
Transferts	866 919 \$
Services rendus	524 841 \$
Imposition de droits, amendes et pénalités	899 151 \$
Autres	<u>72 157 \$</u>
	9 569 228 \$

Dépenses (excluant l'amortissement)

Administration générale	1 424 938 \$
Sécurité publique	1 694 683 \$
Transport (voirie)	1 164 289 \$
Hygiène du milieu	921 601 \$

Santé et bien-être	92 614 \$
Aménagement, urbanisme et développement	454 041 \$
Loisirs et culture	794 139 \$
Frais de financement	<u>749 539 \$</u>
	7 295 844 \$

Total avant affectations 2 273 384 \$

Remboursement dette à la charge de la Municipalité	(1 141 009 \$)
Activités d'investissement	(235 026 \$)
Affectations – Excédent accumulé	(31 831 \$)

Excédent de l'exercice à des fins fiscales 865 518 \$

En résumé, l'exercice financier 2025 s'est soldé par un surplus de 865 518 \$ résultant des recettes se chiffrant à 9 569 228 \$.

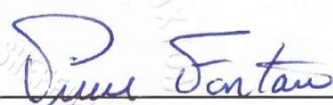
2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2025

La vérification des opérations financières de l'année 2025 a été confiée à la firme Raymond Chabot Grant Thornton comptables agréés. Le rapport des vérificateurs révèle que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité de Roxton Pond au 31 décembre 2025. Les résultats de ces opérations et l'évaluation de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et aux usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec.

En terminant, le maire souligne le travail des conseillères et des conseillers qui ont eu la responsabilité, durant l'année, de faire fonctionner tous les comités municipaux. Il prend également le temps de les remercier pour leur bon travail.

Copie certifiée conforme
Fait à Roxton Pond, le 20 août 2026.

Le maire,


Pierre Fontaine